

## Cérémonie de remise de diplômes 2019

« Je vous informe qu'une cérémonie de remise de diplômes aura lieu lors de la **journee « Portes Ouvertes »** du lycée fixée au 29 Février 2020

Ce moment, que je souhaite convivial, sera aussi pour vous l'occasion de retrouver vos camarades et vos anciens professeurs. »

### **Rendez-vous donc à 10h au foyer des élèves**

Vous pouvez cependant retirer votre diplôme avant cette date au secrétariat des élèves du lycée, **muni d'une pièce d'identité.**

Horaires d'ouverture du secrétariat des élèves :

Du Lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 17h

Il est conseillé de téléphoner avant au secrétariat des élèves pour prévenir de votre venue surtout si vous venez de loin.

Une permanence aura lieu également pendant les vacances de février (le lundi 10 février), et pendant les vacances de Pâques (le lundi 6 avril).

### Remarques importantes

*Si à la date de remise du diplôme, le titulaire du diplôme est majeur, le diplôme du bac ne peut être remis qu'au jeune diplômé exclusivement.*

*Par un acte volontaire spécial et précis, le jeune diplômé majeur peut toutefois donner un pouvoir à un de ses parents pour aller retirer le diplôme en son nom et à sa place. Le parent doit présenter ce pouvoir, sa propre carte d'identité et une copie de la carte d'identité de son enfant.*

*Les élèves mineurs peuvent venir chercher leur diplôme eux-mêmes ou se faire représenter par leur représentant légal.*

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour venir retirer votre diplôme, vous pouvez nous en faire la demande par courrier, en joignant à votre demande :

- **une copie de votre carte d'identité**
- **une enveloppe grand format (23X32) timbrée** au tarif recommandé avec Accusé de Réception (4,70€ + 1,15€ soit 5,85€)
- **une lettre de décharge** dégageant le lycée de toute responsabilité en cas de perte de l'envoi.

Le Proviseur



Jean-Luc VIARGUES